

Enjeux Habitats et Espèces

La décennie 1960-70 constitue pour le Doubs la période charnière pendant laquelle on passe d'une agriculture de subsistance tournée en partie vers une auto-consommation des produits de la ferme par l'homme et les animaux induisant une polyculture, à une agriculture productiviste et spécialisée vers la monoculture du « tout herbe – tout maïs ». Dans le même temps, la disparition des Eaux et Forêts au profit d'un établissement public – l'ONF – entraînait une dynamisation de la sylviculture. Ce remodelage des plaines et des forêts, a induit de profondes mutations dans l'existence et l'équilibre des différentes espèces de la faune sauvage. Si certaines espèces et plus particulièrement les grands animaux (sangliers, chevreuils, cerfs, chamois) ont su parfaitement s'adapter aux modifications des milieux, notamment grâce à l'instauration du plan de chasse pour le grand gibier et l'indemnisation des dégâts agricoles, à l'inverse, le petit gibier sédentaire a terriblement souffert de ces modifications au point, pour certains, comme la perdrix grise, de disparaître.

Du coup, la pratique de la chasse dans le département a considérablement évolué passant d'une chasse du petit gibier en plaine à celle du grand gibier en



Envol d'anatidés. Lac de Remoray.

forêt. Ce constat doit nous amener à une concertation active et régulière tant avec les agriculteurs qu'avec les forestiers, concertation qui certes doit prendre en compte, de notre part, les impératifs économiques qui sont les leurs mais aussi rappeler à chacun de nos partenaires que la diversité de la faune sauvage comme l'équilibre entre les espèces animales et végétales sont des indicateurs précieux et incontournables de la bonne santé des milieux agricoles et sylvicoles comme des zones humides et des cours d'eau, et particulièrement dans la perspective d'un développement durable.

Aussi, nos échanges avec les agriculteurs et avec les forestiers ne doivent pas se limiter à la seule problématique tant invoquée de l'équilibre agrosylvo-cynégétique pour le grand gibier, mais s'élargir à une réflexion approfondie sur les conditions de survie et mieux, de (re)développement de la petite faune sauvage de plaine, ce qui passe nécessairement par une amélioration de la qualité des habitats, l'acquisition de connaissances sur l'ensemble des espèces, la maîtrise des prélèvements cynégétiques et l'évolution possible du statut des espèces protégées.

C'est pourquoi le volet « Enjeux Habitats et Espèces » identifie un ensemble de propositions touchant :

1. les habitats de la faune sauvage,
2. les espèces sédentaires chassables,
3. les espèces migratrices chassables,
4. les espèces susceptibles d'être classées nuisibles,
5. les espèces prédatrices protégées,
6. le suivi sanitaire de la faune sauvage.



Source : Brisotto.



Source : Brisotto.